

# Cours 1.3



## Principes du maintien de la paix par l'ONU

### Aperçu du cours

#### Finalité

Présenter les principes fondamentaux et les facteurs de réussite du maintien de la paix par l'ONU et expliquer comment les mettre en pratique.

#### Intérêt

Les principes fondamentaux **guident** le personnel de maintien de la paix. Ils vous serviront de boussole dans votre quotidien professionnel.

Ces principes et d'autres facteurs sont les clés de la réussite du maintien de la paix par l'ONU. Ils sont liés les uns aux autres et se renforcent mutuellement. Chaque personne impliquée dans le maintien de la paix, au siège ou sur le terrain, doit les **connaître, les comprendre et les appliquer**.

Ce cours explique ce que signifie chaque principe et chaque facteur de réussite et comment les appliquer dans votre travail. Les principes fondamentaux et les facteurs de réussite sont définis dans *Opérations de maintien de la paix des Nations Unies — Principes et orientations* (la doctrine Capstone), document de référence du maintien de la paix.

#### Objectifs

Les participants sauront :

- énumérer les principes fondamentaux et les grands facteurs de réussite du maintien de la paix par l'ONU ;
- expliquer la « légitimité » et la « crédibilité » du maintien de la paix par l'ONU ;
- expliquer comment le personnel de maintien de la paix contribue à la légitimité et à la crédibilité des opérations ;
- expliquer le concept d'« appropriation nationale et locale » et pourquoi il est essentiel à la réussite du maintien de la paix.

## Plan du cours

**Durée recommandée : 45 minutes au total**

1-2 minutes par diapositive

Utilisez la version courte de l'activité de formation.

<b>Le cours</b>	Pages 3-25
Démarrage du cours	Diapositives d'introduction
<b>Activité de formation 1.3.1</b> : Film : <i>UN Peacekeeping Is</i>	
Principes fondamentaux	Diapositive 1
<b>Activité de formation 1.3.2</b> : Définir les principes fondamentaux	
Consentement	Diapositives 2-3
Impartialité	Diapositives 4-5
Non-recours à la force sauf en cas de légitime défense et pour la défense du mandat	Diapositives 6-7
Autres facteurs de réussite	Diapositive 8
<b>Activité de formation 1.3.3</b> : Importance des autres facteurs de réussite	
Légitimité	Diapositives 9-10
Crédibilité	Diapositives 11-12
Promotion de l'appropriation nationale et locale	Diapositives 13-14
Résumé	Pages 26-27
<b>Évaluation de la formation</b>	Pages 28-30
<b>FACULTATIF : Activités de formation complémentaires</b>	Voir les ressources
<b>Activité de formation 1.3.4</b> : Principes fondamentaux et facteurs de réussite (1)	
<b>Activité de formation 1.3.5</b> : Principes fondamentaux et facteurs de réussite (2)	
<b>Activité de formation 1.3.6</b> : Concepts et définitions	

## Le cours



### Démarrage du cours

Présentez les points suivants (à l'aide des diapositives d'introduction) :

- Sujet du cours
- Intérêt
- Objectifs
- Grands axes du cours

Revoyez les définitions des mots clés du cours précédent : « impartialité », « recours à la force », « maintien de la paix musclé », « légitimité », « crédibilité » et « souveraineté / État souverain ».

Présentez chaque mot clé accompagné de sa définition sur des feuilles de couleur et affichez-les au mur afin de permettre aux participants de s'y référer facilement au cours de la formation.

## Activité de formation

1.3.1

Film : *UN Peacekeeping Is*

### MÉTHODE

Film, discussion en groupe

### OBJECTIF

Mettre en lumière la différence entre le maintien de la paix et une situation de guerre

### DURÉE

10 minutes

- Film : 2:18 minutes
- Discussion : 5-7 minutes

### INSTRUCTIONS

- Quelle est la différence entre le maintien de la paix et une situation de guerre ?

<https://www.youtube.com/watch?v=jAXVbtdBu10>

### RESSOURCES

- Instructions relatives à l'activité de formation



The image shows a thumbnail of a document titled 'Activité de formation' with the sub-header '1.3.1'. The document content includes the film title 'UN Peacekeeping Is', instructions to discuss the difference between peacekeeping and war, and a duration of 10 minutes. It also lists the film and discussion times and provides the same YouTube link as the main text.

**Activité de formation** 1.3.1  
Film : *UN Peacekeeping Is*

**Instructions :**

- Quelle est la différence entre le maintien de la paix et une situation de guerre ?

**Durée :** 10 minutes

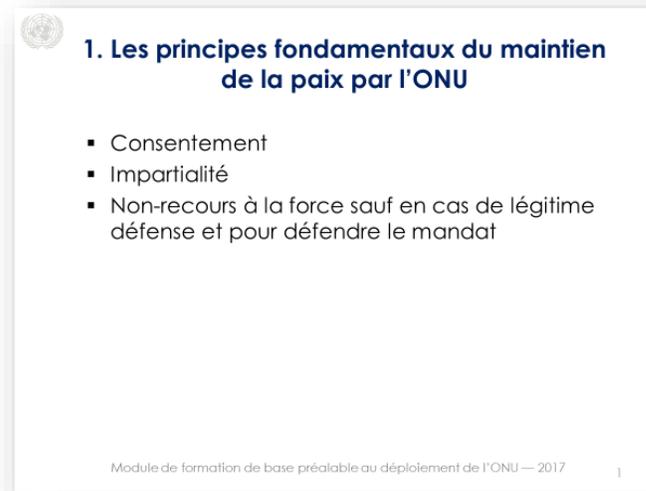
- Film : 2:18 minutes
- Discussion : 5-7 minutes

<https://www.youtube.com/watch?v=jAXVbtdBu10>

Module de formation de base prêt-à-l'emploi de l'ONU — 2017

## Principes fondamentaux

### Diapositive 1



**Points à retenir :** Les trois principes fondamentaux du maintien de la paix par l'ONU sont les suivants :

- consentement ;
- impartialité ;
- non-recours à la force sauf en cas de légitime défense ou pour la défense du mandat

Ces trois principes se sont développés de manière empirique. Ils se renforcent mutuellement.

**Ils s'appliquent à tout le personnel de maintien de la paix, qu'il soit en mission ou au siège. Ils ont la même portée dans les opérations multidimensionnelles et traditionnelles.** Ils s'appliquent à toutes les activités de planification, de mise en œuvre et de conduite des opérations.

## Activité de formation

1.3.2

### Définir les principes fondamentaux

#### MÉTHODE

Réflexion en petits groupes

#### OBJECTIF

Comprendre l'importance des principes fondamentaux

#### DURÉE

10 minutes

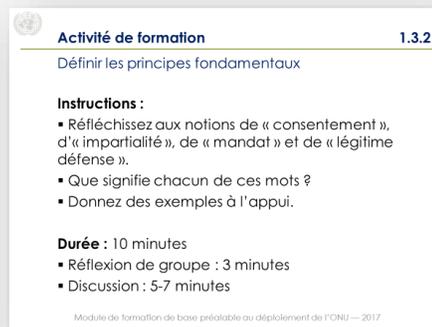
- Réflexion de groupe : 3 minutes
- Discussion : 5-7 minutes

#### INSTRUCTIONS

- Réfléchissez aux notions de « consentement », d'« impartialité », de « mandat » et de « légitime défense ».
- Que signifie chacun de ces mots ?
- Donnez des exemples à l'appui.

#### RESSOURCES

- Instructions relatives à l'activité de formation



The image shows a thumbnail of a document titled 'Activité de formation' with the sub-heading 'Définir les principes fondamentaux' and the reference '1.3.2'. It contains the same instructions and duration information as the main text on the page.

**Activité de formation** 1.3.2  
Définir les principes fondamentaux

**Instructions :**

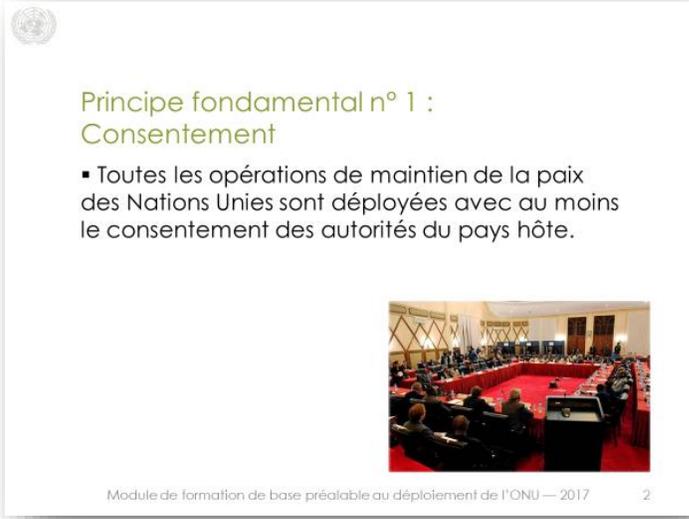
- Réfléchissez aux notions de « consentement », d'« impartialité », de « mandat » et de « légitime défense ».
- Que signifie chacun de ces mots ?
- Donnez des exemples à l'appui.

**Durée :** 10 minutes

- Réflexion de groupe : 3 minutes
- Discussion : 5-7 minutes

Module de formation de base préalable au déploiement de l'ONU – 2017

## Diapositive 2



Principe fondamental n° 1 :  
Consentement

- Toutes les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont déployées avec au moins le consentement des autorités du pays hôte.

Module de formation de base préalable au déploiement de l'ONU — 2017 2

**Points à retenir :** Le **consentement** est la permission d'entreprendre une action. Toutes les opérations de maintien de la paix des Nations Unies se déploient avec le consentement des principales parties au conflit.

Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont déployées avec au moins le consentement des autorités du pays hôte.

Des délégués ou des négociateurs sont chargés de donner leur consentement au Conseil de sécurité pendant la phase de planification de la mission.

**Ce consentement donne à la mission la liberté d'action politique et physique ainsi que le soutien nécessaire pour exécuter les missions de son mandat.**

**Une action du Conseil de sécurité qui ne recueillerait pas le consentement des parties serait une mission d'imposition de la paix plutôt qu'une mission de maintien de la paix.**

Sans consentement, une opération de maintien de la paix des Nations Unies risque de devenir partie au conflit.

Le retrait du consentement de l'une des parties mène à des changements dans la stratégie de la communauté internationale. Il met en cause la raison même de l'opération de maintien de la paix. Cela peut impliquer que le Conseil de sécurité décide le retrait de l'opération.

**Le consentement peut être incertain ou peu fiable.** Les parties au conflit peuvent bloquer certains aspects du mandat de la mission de maintien de la paix en raison d'un manque de confiance.

Des systèmes de commandement et de contrôle affaiblis au sein des parties au conflit peuvent aller de pair avec des dissensions entre les niveaux de commandement nationaux et locaux. Des fauteurs de trouble peuvent être présents. Ils ont intérêt à faire échouer les tentatives de retour à la paix et à la sécurité. Ils peuvent être hors de contrôle des principales parties au conflit.

Le consentement est plus que la signature d'accord de principe. Consentir signifie aider à mettre en œuvre.

### **Exemple de retrait de consentement**

Dans l'exemple qui suit, le consentement formel d'une des parties a été contredit par les faits.

La Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE) a été créée par le Conseil de sécurité en juillet 2000. Son mandat consistait à suivre la cessation des hostilités ; il avait reçu le consentement des deux parties. En juillet 2008, le Conseil de sécurité a mis fin au mandat de la MINUEE. Cette mesure a été prise en réponse à :

- un refus de consentement dans les faits ;
- des restrictions draconiennes imposées à la MINUEE par l'Érythrée ;
- le blocage de l'approvisionnement en carburant.

L'opération n'a pas pu exécuter les tâches de son mandat. La sécurité du personnel de l'ONU était mise en danger.

### Diapositive 3



**Consentement : ce que peut faire le personnel de maintien de la paix**

- Observer et analyser en permanence son environnement
- S'informer sur le pays hôte
- Observer les parties au conflit et rapporter leurs activités
- Établir et respecter la confiance

Module de formation de base préalable au déploiement de l'ONU — 2017 3

**Point à retenir :** Le personnel de maintien de la paix doit être attentif et prêt à prévenir toute perte de consentement au niveau local ou central.

Le consentement des principales parties au conflit en vue du déploiement d'une opération de maintien de la paix n'implique pas toujours un consentement au niveau local. Il peut exister au sein de ces parties des dissensions ou elles peuvent avoir des structures de commandement et de contrôle affaiblies.

Il importe que tout le personnel de maintien de la paix des Nations Unies **étudie en permanence et analyse l'environnement de travail à la recherche :**

- **de signes ou d'indices de perte de consentement ;**
- **de moyens de renforcer le soutien et le consentement des parties.**

En partageant ses observations avec les unités de la mission chargées du renseignement, le personnel de maintien de la paix peut aider la mission à éviter une perte de consentement aux niveaux local, régional et central.

Comment le personnel de maintien de la paix peut-il interpréter les signaux et être attentif aux indices de consentement ? Il peut d'abord comprendre l'histoire, les coutumes et la culture de la zone dans laquelle est déployée la mission. Lorsqu'ils savent où ils seront déployés, les membres du personnel de maintien de la paix sont encouragés à se familiariser avec le pays hôte, ses habitants et ses coutumes.

Que doit faire le personnel de maintien de la paix s'il observe un changement en termes de consentement et de soutien ? Tout d'abord, il doit ouvrir l'œil. Il doit également **étudier**

**l'évolution des intérêts et des motivations des parties, de leurs soutiens et des habitants, et en rendre compte.**

Le personnel de maintien de la paix qui est directement au contact des populations locales doit **établir une confiance et un respect mutuels**, afin de contribuer à une paix durable.



*Rappelez aux participants la définition de l'« impartialité ».*

**Diapositive 4**



**Points à retenir :** L'**impartialité** signifie ne pas prendre parti. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont mises en œuvre sans favoritisme ni préjugé à l'égard de l'une ou l'autre des parties au conflit.

L'impartialité est essentielle au maintien du consentement et de la coopération entre les principales parties. Le principe d'impartialité soutient celui de consentement. On voit ainsi que ces deux principes fondamentaux se renforcent mutuellement.



*Demandez aux participants quelle est la différence entre l'impartialité et la neutralité. Clarifiez à mesure que vous avancez dans le cours.*

**Être impartial ne signifie pas ne rien faire. L'impartialité diffère de l'inaction ou de la neutralité.** L'impartialité d'une mission de maintien de la paix repose sur des rapports équitables et sans préjugé avec toutes les parties au conflit. Les actions des Nations Unies doivent refléter une mise en œuvre équitable du mandat. Les opérations de maintien de la paix doivent être impartiales à l'égard des parties au conflit mais non neutres dans l'exécution de leur mandat.

**Une opération de maintien de la paix est semblable à un bon arbitre de sport : elle reste impartiale mais en mesure de siffler les fautes.** Elle ne peut fermer les yeux sur des actions qui violent :

- le processus de paix, les accords ;
- les normes et principes internationaux qu'elle doit faire respecter.

Être impartial ne signifie pas traiter également les parties à tout moment, ce qui serait une attitude d'apaisement. Dans certains cas, les parties sont manifestement agresseur ou victime. Leurs actions peuvent aller à l'encontre des accords et des principes de la Charte, ainsi que des normes de la mission.

Le personnel de maintien de la paix sera au contact de travailleurs humanitaires dont le travail implique de venir en aide et d'agir afin de sauver des vies. **Ce travail est régi par des principes qui emploient les mêmes termes : impartialité et neutralité. Cependant, leur interprétation est différente.**

**Pour les acteurs de l'humanitaire** tels que le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (qui comprend le CICR, Comité international de la Croix-Rouge), **l'impartialité** signifie être guidé uniquement par les besoins, fournir une assistance humanitaire sans discrimination. Aucune discrimination ne doit être établie en raison de la nationalité, de la race, du genre, de la classe sociale, des convictions religieuses ou politiques. La **neutralité** des acteurs humanitaires signifie qu'ils ne prennent pas parti dans les hostilités, qu'ils ne s'engagent pas dans des controverses de nature politique, raciale, religieuse ou idéologique.

Ces différences de définition et d'usage peuvent sembler mineures. Cependant, elles sont importantes car elles définissent les identités et déterminent les actions sur le terrain.



*Informez les participants que les détails des principes humanitaires (humanité, neutralité, impartialité et indépendance) seront étudiés plus en détail plus tard (cours 2.1).*

## Diapositive 5



**Impartialité: ce que peut faire le personnel de maintien de la paix**

- Créer des relations
- Éviter les activités compromettant son impartialité
- Bien définir et communiquer sur la logique de ses actions
- Rappeler les messages clés et les communications destinés au grand public



Module de formation de base préalable au déploiement de l'ONU-2017 5

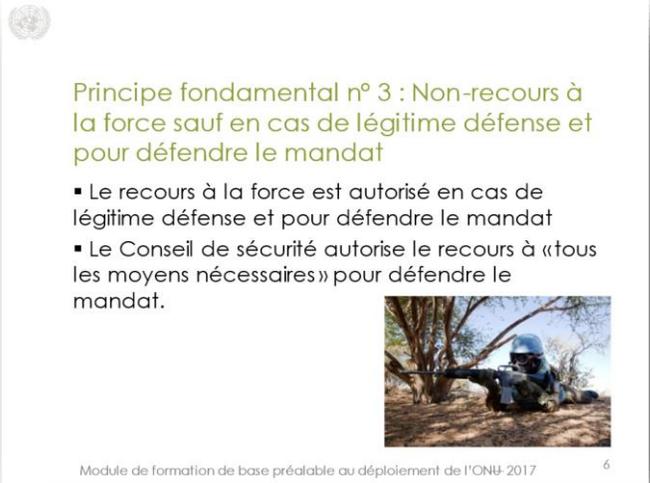
**Points à retenir :** Une opération de maintien de la paix doit être perçue comme juste, ouverte et transparente, ce qui soutient le principe d'impartialité.

Cela signifie que la mission doit :

- établir et maintenir de bonnes relations avec les parties au conflit ;
- éviter toute activité qui puisse compromettre son image d'impartialité.

**Une mission peut décider d'agir en cas d'entrave au processus maintien de la paix. Les raisons doivent en être bien établies et bien communiquées.** La mission doit communiquer à tous les raisons ainsi que les preuves sur lesquelles est fondée sa décision. Une communication claire et ouverte vise à limiter les retours de bâton contre la mission. Le rôle du Bureau de l'information au sein de la mission est essentiel en pareil cas.

## Diapositive 6



Principe fondamental n° 3 : Non-recours à la force sauf en cas de légitime défense et pour défendre le mandat

- Le recours à la force est autorisé en cas de légitime défense et pour défendre le mandat
- Le Conseil de sécurité autorise le recours à « tous les moyens nécessaires » pour défendre le mandat.



Module de formation de base préalable au déploiement de l'ONU-2017 6

**Points à retenir :** Le terme de « **force** » se rapporte à l'usage d'armes par le personnel armé (les militaires et, le cas échéant, la police). D'abord restreint à la légitime défense, l'usage de la force pour a évolué pour en venir à inclure la défense du mandat.

**La « légitime défense » est la défense du personnel et des biens des Nations Unies.** Au cours des dernières décennies, les conditions d'exercice du maintien de la paix ont évolué et les Nations Unies sont à présent prises pour cible.

Le principe initial voulait que les opérations de maintien de la paix ne puissent recourir à la force qu'en cas de légitime défense. **L'usage de la force est maintenant autorisé pour défendre le mandat.**

Même avec un mandat musclé qui autorise l'usage de la force, une opération de maintien de la paix de l'ONU **ne peut l'employer que de manière graduelle.**

## Diapositive 7



**Non-recours à la force : ce que peut faire le personnel de maintien de la paix**

- Retenue
- Recours précis, proportionné et approprié
- Désescalade précoce de la violence, moyens de persuasion non violents
- Règles d'engagement (ROE) et directive sur l'usage de la force (DUF)

Module de formation de base préalable au déploiement de l'ONU-2017 7

**Points à retenir :** L'opération de maintien de la paix doit :

- faire preuve de retenue dans son usage de la force ;
- veiller à ce que celui-ci soit précis, proportionné et approprié au contexte ;
- garder à l'esprit la nécessité d'une réduction rapide du niveau de violence et d'un retour à l'usage de moyens de persuasion non violents.

**Connaître son environnement au sens large et être en mesure d'interpréter les indices et les informations qui nous parviennent et d'y répondre est essentiel à la survie de chacun et à la réussite de la mission.**

De nombreux **facteurs influent sur les décisions** quant à l'usage de la force :

- implications politiques ;
- capacités de la mission ;
- perception du grand public (au niveau local et international) ;
- impact humanitaire ;
- protection de la force ;
- sécurité du personnel ;
- conséquences sur le consentement à la mission aux niveaux local et national.

L'usage de la force a pour but d'influencer ou de dissuader ceux qui agissent contre le processus de paix ou qui cherchent à porter atteinte aux civils ou aux personnels et biens de l'ONU. Il ne vise pas à les défaire militairement.

**L'usage minimal de la force** doit être appliqué pour atteindre l'objectif tactique escompté tout en maintenant le consentement à la présence de la mission et à son mandat. Cela

montre l'interaction entre les trois principes fondamentaux d'impartialité, de consentement et de non-recours à la force sauf en cas de légitime défense ou de défense du mandat.

L'usage de la force est régi par des documents particuliers. Tous les membres du personnels de maintien de la paix doivent connaître :

- les **règles d'engagement (ROE)** pour la composante militaire ;
- les **directives sur l'usage de la force (DUF)** pour la composante de police.

Ces deux documents précisent :

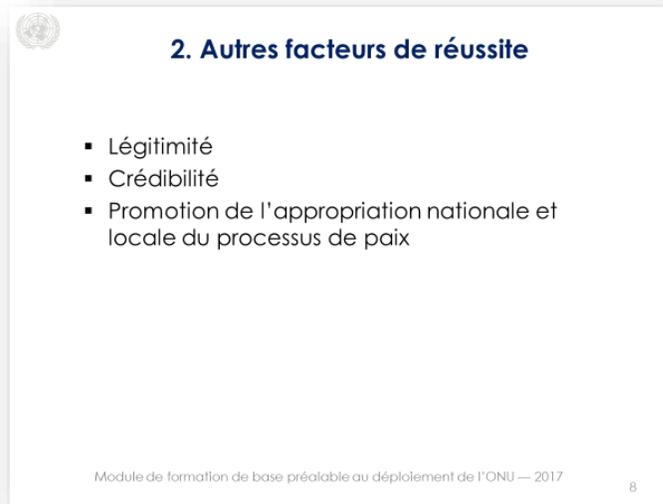
- les différents niveaux de force à employer en fonction des circonstances ;
- leur usage ;
- les autorisations nécessaires.



*Les règles d'engagement, les directives sur l'usage de la force et le droit international humanitaire déterminent comment la force doit être employée dans le cadre du mandat. Le cours 1.4 reviendra plus en détail sur le droit international humanitaire ainsi que sur les règles d'engagement et les directives sur l'usage de la force.*

## Autres facteurs de réussite

### Diapositive 8



**Points à retenir :** D'autres facteurs sont essentiels à la réussite des opérations de maintien de la paix. Ils se renforcent et se soutiennent mutuellement :

- légitimité ;
- crédibilité ;
- promotion de l'appropriation nationale et locale du processus de paix.

## Activité de formation

1.3.3

### Importance des autres facteurs de réussite

#### MÉTHODE

Étude de cas, questions

#### OBJECTIF

Appliquer et approfondir les facteurs de réussite du maintien de la paix par les Nations Unies.

#### DURÉE

5 minutes

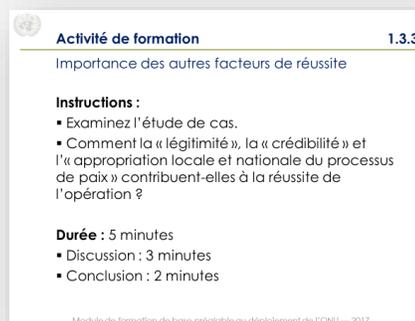
- Discussion : 3 minutes
- Conclusion : 2 minutes

#### INSTRUCTIONS

- Examinez l'étude de cas.
- Comment la « légitimité », la « crédibilité » et l'« appropriation locale et nationale » ont-elles contribué à la réussite de l'opération ?

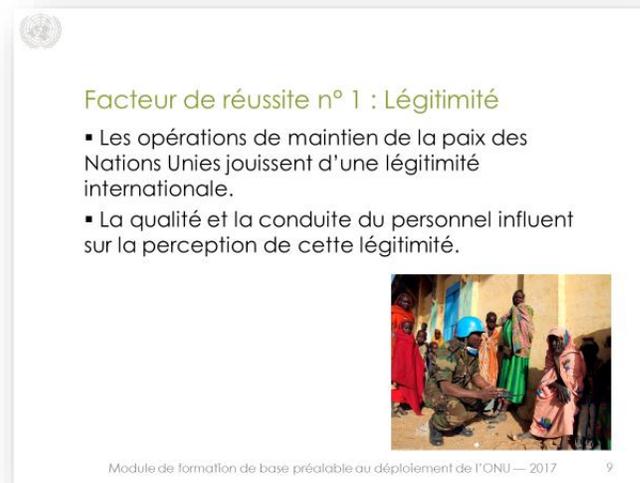
#### RESSOURCES

- Instructions relatives à l'activité de formation
- Réponses aux questions visant à guider la discussion
- Étude de cas



The image shows a thumbnail of the training activity document. It features the UN logo in the top left corner. The title is 'Activité de formation' followed by the number '1.3.3'. Below the title is the subtitle 'Importance des autres facteurs de réussite'. The 'Instructions' section contains a list: 'Examinez l'étude de cas.', 'Comment la « légitimité », la « crédibilité » et l'« appropriation locale et nationale du processus de paix » contribuent-elles à la réussite de l'opération ?'. The 'Durée' section lists: '5 minutes', 'Discussion : 3 minutes', and 'Conclusion : 2 minutes'. At the bottom, it says 'Module de formation de base préalable au déploiement de l'ONU – 2017'.

## Diapositive 9



**Facteur de réussite n° 1 : Légitimité**

- Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies jouissent d'une légitimité internationale.
- La qualité et la conduite du personnel influent sur la perception de cette légitimité.

Module de formation de base préalable au déploiement de l'ONU — 2017 9

**Points à retenir : Légitime** signifie conforme à la loi, autorisé ou validé. Une opération de maintien de la paix des Nations Unies jouit d'une légitimité internationale car :

- elle est fondée sur la Charte des Nations Unies et sur le droit international ;
- elle est acceptée par les États membres.

Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies jouissent d'une légitimité internationale reposant sur plusieurs piliers :

- les Nations Unies, le Conseil de sécurité et le Secrétaire général sont attachés aux principes et objectifs de la Charte des Nations Unies ainsi qu'au droit international ;
- le Conseil de sécurité est le responsable principal du maintien de la paix et de la sécurité internationales ;
- le Conseil de sécurité délivre un mandat précis pour chaque opération de maintien de la paix ;
- les États membres consentent au déploiement et fournissent du personnel, des équipements et des financements ;
- le Secrétaire général dirige les opérations de maintien de la paix ; c'est une personnalité internationale reconnue, impartiale et respectée.

La conduite d'une opération influe sur la perception de sa légitimité sur le terrain. La fermeté et l'impartialité dont une mission fait preuve pour mettre en œuvre son mandat ont une incidence directe sur la perception de sa légitimité, tout comme la et la conduite des militaires, des policiers et des civils qui y participent.

## Diapositive 10



**Légitimité : ce que peut faire le personnel de maintien de la paix**

- Maintenir un haut niveau de professionnalisme, de compétence, d'intégrité
- Respecter la population locale
- Appliquer une tolérance zéro vis-à-vis de l'exploitation et des atteintes sexuelles.



Module de formation de base préalable au déploiement de l'ONU 2017 10

**Points à retenir :** Les Nations Unies attendent de tous les membres du personnel de maintien de la paix qu'ils agissent et se comportent conformément aux normes les plus élevées. Leur comportement doit être à la hauteur des lourdes responsabilités confiées à une mission de maintien de la paix des Nations Unies.

Le personnel de maintien de la paix doit faire preuve de professionnalisme, de compétence et d'intégrité.

Voici quelques exemples de comportements qui améliorent la perception de la légitimité d'une opération de maintien de la paix :

- attentes élevées vis-à-vis de la mise en œuvre du mandat ;
- modalités d'usage de la force par l'opération de maintien de la paix ;
- tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles, ainsi que de toute autre faute grave ;
- discipline imposée au personnel ;
- respect des coutumes, œuvres culturelles et institutions, du droit et de l'environnement locaux ;
- correction dans le traitement de la population locale.

Tout le personnel de maintien de la paix doit connaître les normes des Nations Unies en matière de comportement. Les Nations Unies ont une **politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles ainsi que de toute autre faute grave.**



La question de la légitimité sera également abordée dans le module 3, au cours 3.3 sur le comportement et la discipline et au cours 3.4 sur l'exploitation et les atteintes sexuelles.

Rappelez aux participants la définition de « crédibilité » vue au cours 1.1. Être crédible signifie être digne de confiance.

## Diapositive 11



The slide features the UN logo in the top left corner. The main title is 'Facteur de réussite n° 2 : Crédibilité'. Below it are two bullet points: 'Dépend de la mise en œuvre du mandat' and 'Dépend de la capacité à gérer et à satisfaire les attentes.' To the right of the text is a photograph showing a UN peacekeeper in a blue uniform and cap interacting with a woman in a market setting. At the bottom of the slide, it reads 'Module de formation de base préalable au déploiement de l'ONU — 2017' and the number '11'.

**Points à retenir :** être **crédible** signifie être digne de confiance. La crédibilité d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies repose sur l'idée que la mission est en mesure d'exécuter son mandat. Elle dépend de la capacité et de l'efficacité de la mission dans la gestion des attentes de la communauté internationale et des communautés locales et les réponses qui leur sont apportées.

Le maintien de la paix par l'ONU se déroule **dans des environnements difficiles, instables et extrêmement tendus**. Le non-respect du droit et l'insécurité peuvent régner au niveau local. Ceux qui veulent exploiter le vide politique et sécuritaire trouveront les occasions de le faire. L'opération de maintien de la paix peut menacer certains intérêts. **Elle sera probablement mise à l'épreuve, à la recherche de faiblesses et de divisions.**

Pour **acquérir et maintenir une certaine crédibilité**, il faut à la mission :

- **un mandat clair et réalisable ;**
- **les ressources et capacités adaptées ;**
- un plan de mission logique ;
- une communication claire sur ce plan ;
- une mise en œuvre impartiale et efficace à tous les niveaux.

La population locale a souvent des attentes élevées face à une opération de maintien de la paix. Elle croit que celle-ci répondra à ses besoins les plus urgents. La capacité d'une mission à **gérer ces attentes** a une incidence sur sa crédibilité.

Dès lors qu'elle a été perdue, la crédibilité est difficile à recouvrer. Une mission peu crédible devient marginalisée (ou insignifiante) et inefficace. Le consentement peut s'affaiblir. La légitimité de la mission peut être perçue comme faible ou entachée. Les opposants, critiques et fauteurs de trouble peuvent exploiter ce type de situation à leurs fins.

**Une perte de crédibilité peut avoir un impact direct sur le moral du personnel et miner l'efficacité de la mission.** Le maintien de la crédibilité est donc une condition essentielle à la réussite d'une mission.



*Demandez aux participants comment ils peuvent contribuer à la crédibilité de la mission. Qu'est-ce que la notion de « crédible, digne de confiance » signifie pour eux en tant qu'individus ?*

## Diapositive 12



The slide features the UN logo in the top left corner. The main title is 'Crédibilité: ce que peut faire le personnel de maintien de la paix'. Below the title is a bulleted list with three items: 'Mettre en œuvre le mandat', 'Rester confiant, capable, uni', and 'Gérer les attentes'. To the right of the list is a photograph of a UN peacekeeper in a blue uniform and cap interacting with a woman in a market setting. At the bottom of the slide, it reads 'Module de formation de base préalable au déploiement de l'ONU-2017' and the number '12'.

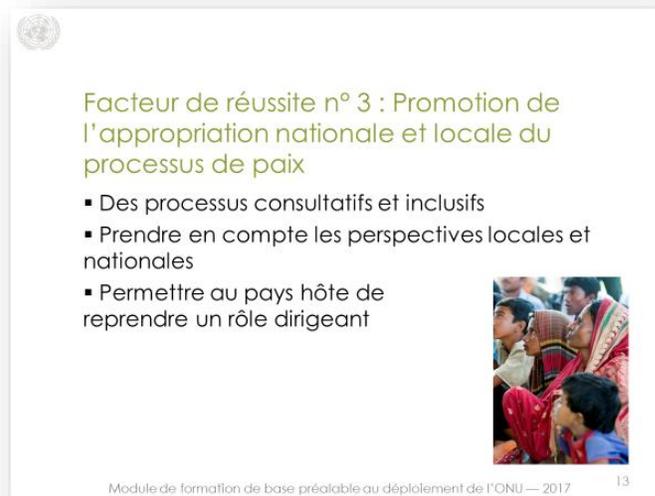
**Points à retenir :** La mission et tout le personnel doivent s'employer à mettre en œuvre le mandat et maintenir à tout moment une posture d'unité, de confiance et de compétence. La mission doit être en mesure de gérer les attentes de la population locale.

Les mandats des missions peuvent être influencés par des considérations politiques au sein du Conseil de sécurité. Le déploiement de personnel ou d'équipement peut prendre plus longtemps que prévu. Cela accroît **l'importance de la collaboration au sein du personnel**

**de maintien de la paix**, dont les membres soutiennent mutuellement le travail de leurs collègues.

« **Gérer les attentes** » signifie que le personnel de maintien de la paix doit veiller à ne pas faire de fausses promesses aux habitants. Les bonnes intentions peuvent se retourner contre la mission. L'idée que la mission ne répond pas aux attentes (même irréalistes) peut engendrer une insatisfaction ou une opposition active sur le terrain.

### Diapositive 13



**Facteur de réussite n° 3 : Promotion de l'appropriation nationale et locale du processus de paix**

- Des processus consultatifs et inclusifs
- Prendre en compte les perspectives locales et nationales
- Permettre au pays hôte de reprendre un rôle dirigeant

Modèle de formation de base préalable au déploiement de l'ONU — 2017 13

**Points à retenir :** L'« **appropriation nationale et locale** » est un ensemble de procédures consultatives et inclusives axées sur les perspectives, les priorités et la vision des parties prenantes du pays hôte. Elle repose sur l'idée qu'une paix durable exige un engagement actif de la part des acteurs locaux à tous les niveaux.

Une mission de maintien de la paix des Nations Unies ne peut vouloir la paix et la stabilité plus que la population locale et les partenaires nationaux. L'établissement d'une paix durable ne peut venir uniquement de l'extérieur, les acteurs internationaux jouant les premiers rôles.

Les Nations Unies sont attachées à la notion d'appropriation nationale et locale. Celle-ci est essentielle à la réussite du maintien de la paix, et ce pour les raisons suivantes :

- elle renforce la perception de la légitimité de la mission ;
- c'est un élément capital de la réussite de la mise en œuvre d'un processus de paix ou d'un accord de paix, ce à quoi vise le mandat de la mission ;
- elle assure une paix durable après le retrait de la mission.

**Promouvoir l'appropriation nationale et locale du processus de paix implique de :**

- **prendre en compte les perspectives locales et nationales en ce qui concerne les besoins et les bonnes solutions ;**
- **entretenir la capacité des institutions nationales à se rétablir rapidement après le conflit afin de prendre la tête de processus politiques et de développement essentiels.**

L'appropriation nationale et locale doit représenter tous les membres de la société. Cela exige de faire appel à toutes les forces du pays et non seulement à celles et ceux qui détiennent le pouvoir ou les armes. L'implication des personnes marginalisées ou des groupes vulnérables peut exiger un effort spécifique. Parmi les groupes généralement exclus, on compte notamment les femmes, les enfants, certains groupes ethniques ou religieux, les personnes âgées et les personnes en situation de handicap.

Une opération multidimensionnelle de maintien de la paix peut avoir à exercer à court terme des missions importantes de l'État. Elle peut, par exemple, devoir faire assurer la sécurité et l'ordre public par ses unités militaires ou de police. Ces missions d'État doivent être exercées sur une base consultative, tout en construisant ou en renforçant les capacités militaires, de police et civiles locales ou nationales. Au retrait de l'opération de maintien de la paix, ce travail sera pris en charge par les habitants.

#### Diapositive 14



 Promotion de l'appropriation nationale et locale du processus de paix : ce que peut faire le personnel de maintien de la paix

- Respecter la souveraineté nationale
- Soutenir et renforcer les capacités nationales
- Renforcer la confiance et la coopération
- Se montrer sensible aux besoins et perspectives de la population locale



Module de formation de base préalable au déploiement de l'ONU-2017 14

**Points à retenir :** Le personnel de maintien de la paix doit tout mettre en œuvre pour promouvoir l'appropriation locale et nationale. Chaque étape de la planification et de l'activité de la mission offre des occasions de le faire.

Les missions de maintien de la paix des Nations Unies doivent **avoir conscience de la souveraineté nationale et la respecter.**

Le personnel de maintien de la paix doit **être sensible aux besoins et aux perspectives locales.** Une compréhension véritable des espoirs de la population locale exige de prendre en compte tous les points de vue et toutes les opinions, ainsi que de bien comprendre les contextes politique et socio-économique.

Le personnel de maintien de la paix doit **être conscient des capacités nationales existantes et œuvrer à les soutenir et à les renforcer.** Une mission doit éviter, autant que possible, de déplacer des capacités nationales ou locales. Les acteurs internationaux jouent rapidement un rôle moins important face à la montée en puissance de structures gouvernementales capables et légitimes. La mission doit permettre aux forces nationales de mener des processus essentiels et d'exercer des missions d'État telles que les fonctions de l'armée et de la police pour assurer la sécurité et l'ordre public.

Le personnel de maintien de la paix doit tout mettre en œuvre pour **consolider la confiance et la coopération avec les acteurs locaux et nationaux.** Cette approche collaborative et inclusive est essentielle à la réussite de la mission. Les opérations de maintien de la paix sont plus en mesure de transmettre leurs missions à la population et aux institutions locales lorsqu'elles ont établi des liens forts grâce à une coopération étroite.

Le personnel de maintien de la paix peut également envisager les actions suivantes :

- S'adresser aux membres de toutes les composantes de la société. Les consulter sur leurs besoins et sur la manière dont le travail de la mission peut améliorer leurs conditions de vie. Relayer cette information par les modes de communication de la mission.
- Ne pas ignorer les personnes vulnérables et marginalisées. Faire un effort tout particulier pour les écouter.
- Rester en contact avec les pouvoirs publics locaux, les ONG, les partis politiques, les associations de femmes, les groupes de jeunes et d'étudiants, les groupes représentant les minorités et les personnes âgées. Toutes les opinions doivent être écoutées et comprises dans une démarche d'ouverture et de transparence. Veiller à ce qu'aucun groupe ne se sente laissé pour compte ou discriminé.
- Renforcer en permanence ses connaissances de l'histoire, des cultures et des valeurs locales est un outil essentiel à l'appui de l'appropriation nationale et locale. Lorsque les gens sentent que l'on prend en compte et que l'on met en valeur leur culture, ils sont plus confiants en eux-mêmes.
- Demander des retours de manière informelle et remplir des questionnaires de satisfaction envers la mission et son travail tout en gardant ouvertes les lignes de communication avec les partenaires.

## Résumé

### **Les principes fondamentaux du maintien de la paix par l'ONU sont le consentement, l'impartialité et le non-recours à la force sauf en cas de légitime défense et pour défendre le mandat**

- Les trois principes fondamentaux sont le consentement, l'impartialité et le non-recours à la force sauf en cas de légitime défense et pour défendre le mandat.
- Toutes les opérations de maintien de la paix des Nations Unies se déploient avec le **consentement** des principales parties au conflit.
- **L'impartialité** des opérations de maintien de la paix des Nations Unies signifie que leurs mandats sont mis en œuvre sans favoritisme ni préjugé à l'égard de l'une ou l'autre des parties.
- L'opération de maintien de la paix doit : faire preuve de retenue dans le **recours à la force**, veiller à ce que son usage soit précis, proportionné et approprié au contexte local et garder à l'esprit la nécessité d'une réduction rapide du niveau de la violence et d'un retour à l'usage de moyens de persuasion non violents.

### **Les facteurs essentiels de réussite du maintien de la paix par les Nations Unies sont la légitimité, la crédibilité et la promotion de l'appropriation nationale et locale**

- Les autres facteurs de réussite sont notamment la légitimité, la crédibilité et la promotion de l'appropriation nationale et locale.

### **Agissez et comportez-vous conformément aux normes les plus élevées à l'appui de la légitimité du maintien de la paix par l'ONU.**

- Être **légitime** signifie être conforme à la loi, autorisé ou validé. Une opération de maintien de la paix des Nations Unies jouit d'une légitimité internationale car elle est fondée sur la Charte des Nations Unies et sur le droit international, et est acceptée par les États membres.
- La qualité et la conduite des militaires, des policiers et des civils qui y participent peuvent avoir une incidence directe sur la perception de sa **légitimité**.
- Les Nations Unies attendent de tous les membres de leur personnel de maintien de la paix qu'ils agissent et se comportent conformément aux normes les plus élevées.

### **Appliquer le mandat et gérer les attentes à l'appui de la crédibilité du maintien de la paix par l'ONU.**

- Être **crédible** signifie être digne de confiance. La crédibilité d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies repose sur l'idée que la mission est en mesure d'exécuter son mandat.
- La **crédibilité** dépend de la capacité et de l'efficacité de la mission dans la gestion des attentes de la communauté internationale et des communautés locales et les réponses qui leur sont apportées.

- La mission et tout le personnel doivent s'employer à mettre en œuvre le mandat et maintenir à tout moment une posture d'unité, de confiance et de compétence. La mission doit aussi être en mesure de gérer les attentes de la population locale.

**Promouvoir l'« appropriation nationale et locale » pour la réussite du maintien de la paix : des processus inclusifs, des perspectives différentes et une capacité nationale à diriger.**

- **L'« appropriation nationale et locale »** est un ensemble de procédures consultatives et inclusives axées sur les perspectives, les priorités et la vision des parties prenantes dans une société en transition vers la paix. Elle repose sur l'idée qu'une paix durable exige un engagement actif de la part des acteurs locaux à tous les niveaux.
- Promouvoir l'appropriation nationale et locale du processus de paix implique de :
  - prendre en compte les perspectives locales et nationales en ce qui concerne les besoins et les bonnes solutions ;
  - entretenir la capacité des institutions nationales à réémerger rapidement du conflit afin de prendre la tête de processus politiques et de développement essentiels.
- Elle est essentielle à la réussite du maintien de la paix car :
  - elle renforce la perception de légitimité de la mission ;
  - elle est essentielle à la réussite de la mise en œuvre d'un processus de paix ou d'un accord de paix, ce à quoi vise le mandat de la mission ;
  - elle assure une paix durable après le retrait de la mission.

## Évaluation

**Remarque :** On trouvera ci-dessous des exemples de questions permettant d'évaluer les connaissances acquises dans le cadre de ce cours.

L'instructeur peut faire son choix entre différents types de questions (voir les options), tels que :

- 1) phrases à compléter ;
- 2) questions ouvertes ;
- 3) vrai ou faux.

Combinez-les de différentes manières pour évaluer les connaissances avant et après le cours. Chaque type d'évaluation couvre un contenu différent. Aucun sous-ensemble ne couvre tous les objectifs de la formation. Veillez à combiner les questions de manière à évaluer chaque objectif de la formation.

Les questions d'évaluation peuvent prendre principalement trois formes : a) interrogation informelle de l'ensemble du groupe, b) interrogation semi-formelle de petits groupes, ou c) interrogation écrite formelle et individuelle des participants.

Questions d'évaluation pour le cours 1.3	
Questions	Réponses
<b>Phrases à compléter</b>	
1. Non-recours à la force, sauf en cas de (a) _____ et pour (b) _____.	(a) légitime défense (b) défendre le mandat
2. Toutes les opérations de maintien de la paix des Nations Unies se déploient avec _____ des principales parties au conflit.	le consentement
3. L'impartialité des opérations de maintien de la paix des Nations Unies signifie que leurs mandats sont mis en œuvre _____ à l'égard de l'une ou l'autre des parties.	sans favoritisme ni préjugé
4. Le _____ autorise le recours à la force en matière de maintien de la paix.	Conseil de sécurité
5. La légitimité, la crédibilité et la promotion de l'appropriation nationale et locale sont des _____ du maintien de la paix,	facteurs de réussite.  Ils sont à distinguer des trois principes fondamentaux : consentement, impartialité, non-recours à la force sauf en cas de légitime défense et pour défendre le mandat.

	Les participants pourront répondre que ce sont des « éléments essentiels ». C'est vrai mais ce n'est pas assez précis par rapport au contenu du cours.
6. La crédibilité dépend de la capacité et de l'efficacité de la mission dans la gestion des _____ de la communauté internationale et des communautés locales et les réponses qui leur sont apportées.	<b>attentes</b>
<b>Questions ouvertes</b>	
<i>Remarque : Formulez les questions ouvertes sous forme d'interrogations, de requêtes ou d'instructions.</i>	
7. Quels sont les trois principes fondamentaux du maintien de la paix de l'ONU qui restent les mêmes depuis 1945 ?	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Consentement</li> <li>2. Impartialité</li> <li>3. Non-recours à la force sauf en cas de légitime défense et pour défendre le mandat</li> </ol>
8. La qualité et la conduite du personnel peuvent avoir une incidence directe sur la perception de la légitimité d'une opération de maintien de la paix. Donnez quelques exemples de comportements qui améliorent la perception de la légitimité d'une opération de maintien de la paix.	<p>Voici quelques exemples de comportements qui améliorent la perception de la légitimité d'une opération de maintien de la paix :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. attentes élevées vis-à-vis de la mise en œuvre du mandat ;</li> <li>2. modalités d'usage de la force par l'opération de maintien de la paix ;</li> <li>3. tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles, ainsi que toute autre faute grave ;</li> <li>4. discipline imposée au personnel ;</li> <li>5. respect des coutumes, œuvres culturelles et institutions, du droit et de l'environnement locaux ;</li> <li>6. correction dans le traitement de la population locale.</li> </ol>
<b>Vrai ou faux</b>	
9. La promotion de l'appropriation nationale et locale par les Nations Unies comprend notamment le renforcement des capacités nationales et locales existantes et la création de nouvelles capacités.	<b>Vrai.</b> La mission doit permettre aux forces nationales et locales de mener des processus essentiels et d'exercer des missions d'État telles que les fonctions de l'armée et de la police pour assurer la sécurité et l'ordre public. Ce sont les capacités locales et nationales qui continueront à exercer ces fonctions à l'issue de la mission de maintien de la paix et qui assureront une paix et un développement durables. Au retrait de l'opération de maintien de la paix, ce travail sera pris en charge par les habitants.

## Questions fréquemment posées et mots clés

Mots ou expressions clés de ce cours :

Mot ou expression clé	Définition
<b>Impartialité</b>	L' <b>impartialité</b> signifie ne pas prendre parti.
<b>Mesures coercitives / recours à la force</b>	Les « <b>mesures coercitives</b> » impliquent le recours à une autorité ou à la <b>force</b> pour obliger un individu ou un groupe à entreprendre une action ou à y mettre fin. La Charte des Nations Unies définit les mesures que le Conseil de sécurité peut autoriser pour maintenir la paix et la sécurité internationales, notamment des « mesures coercitives ». Elles peuvent comprendre des sanctions, des blocus et l'emploi de la force militaire en dernier recours.
<b>Maintien de la paix musclé</b>	Les <b>opérations de maintien de la paix musclé</b> sont déployées : <ul style="list-style-type: none"> <li>a) avec le consentement des autorités du pays hôte ou des principales parties au conflit ;</li> <li>b) avec un mandat quant à l'usage de la force afin de décourager les auteurs de trouble et pour assurer l'application de l'accord de paix.</li> </ul> Le maintien de la paix musclé implique l'usage de la force au niveau tactique. Il diffère de l'imposition de la paix qui utilise la force au niveau stratégique, sans le consentement des parties au conflit.
<b>Légitimité</b>	<b>Légitime</b> signifie conforme à la loi, autorisé ou valide.
<b>Crédibilité</b>	<b>Crédible</b> signifie que les Nations Unies sont dignes de confiance.
<b>Souveraineté / État souverain</b>	La <b>souveraineté</b> est le pouvoir ou l'autorité suprême. Un <b>État souverain</b> est un État « contrôlé complètement et de manière indépendante par son propre gouvernement ».

Questions fréquemment posées par les participants :

Questions possibles	Réponses possibles
Qu'est-ce que le travail humanitaire ?	Le <b>travail, ou l'« assistance » humanitaire</b> , se définit généralement comme l'ensemble des actions d'aide conçues pour sauver des vies, atténuer les souffrances et maintenir et protéger la dignité humaine. Elle comprend la distribution d'eau potable, de nourriture, l'hébergement et la prestation de services médicaux.

<p>Qu'est-ce que le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ?</p>	<p>Le <b>Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge</b> est un grand réseau international d'organisations humanitaires. L'un de ses objectifs est d'atténuer les souffrances humaines, ce qui est particulièrement important durant un conflit armé et d'autres urgences. Ce mouvement comporte les composantes suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) ;</li> <li>2. les sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ;</li> <li>3. la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.</li> </ol>
<p>Comment le personnel armé du maintien de la paix sait-il qu'il peut recourir à la force ?</p>	<p>Les règles d'engagement (pour les militaires) et les directives sur l'usage de la force (pour la police) indiqueront les cas dans lesquels l'usage de la force est justifié et quels sont les niveaux de force adaptés aux différentes situations.</p>
<p>Quelle est la différence entre la neutralité et l'impartialité ?</p>	<p>L'impartialité, en tant que principe du maintien de la paix par l'ONU, signifie que l'opération de maintien de la paix traite avec toutes les parties au conflit de manière égale et sans préjugés, et que ses actions sont axées sur la mise en œuvre équitable du mandat qui lui a été confié. Les acteurs de l'humanitaire emploient eux aussi les termes d'impartialité et de neutralité mais leur signification est quelque peu différente. Pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, notamment, l'impartialité signifie agir uniquement en fonction des besoins, sans discrimination en raison de la nationalité, de la race, du genre, de la classe sociale, des convictions politiques ou religieuses. La neutralité, quant à elle, signifie que le mouvement ne prendra pas parti au cours des hostilités ni ne s'engagera dans des controverses de nature politique, raciale, religieuse ou idéologique.</p>

<p>Quelle est la différence entre le principe humanitaire d'impartialité et le principe de neutralité ? Cela diffère-t-il du principe fondamental d'impartialité en matière de maintien de la paix ?</p>	<p>Le principe humanitaire de neutralité signifie que l'on propose une aide humanitaire aux personnes qui en ont besoin sans considérer si les opinions politiques du groupe auquel elles appartiennent, de leurs responsables politiques ou du gouvernement sont « justifiées » ou non. Le principe humanitaire d'impartialité signifie que l'aide humanitaire devrait être accessible à toutes celles et ceux qui en ont besoin, quelles que soient leur origine ethnique, leur nationalité, leurs opinions politiques, leur race ou leur religion. Le principe d'impartialité dans le maintien de la paix est légèrement différent : il vise à faire avancer le processus de paix en veillant à ce que les Nations Unies ne montrent pas de préjugé envers l'une des parties. Cependant, lorsque certaines parties ou auteurs de trouble bloquent le processus de paix, le principe d'impartialité du maintien de la paix permet aux Nations Unies de répondre par une action d'ordre diplomatique ou autre. Les Nations Unies prennent ainsi position sur la légitimité des actions visant à faire progresser le processus de paix.</p>
<p>Depuis combien de temps les <i>Principes et Orientations des opérations de maintien de la paix des Nations Unies</i> sont-ils en vigueur ?</p>	<p>Ils sont en vigueur depuis le début des opérations de maintien de la paix ; leur édition la plus récente a confirmé leur validité et apporté des précisions.</p>

## Textes de référence

On trouvera ci-après la liste des textes a) dont il est fait mention dans ce cours et b) dont la lecture préalable est recommandée aux instructeurs :

- [Charte des Nations Unies, 1945](#)
- [Opérations de maintien de la paix des Nations Unies – Principes et orientations, ou « Doctrine Capstone », 2008](#)
- [DPKO-DFS Guidelines on Use of Force by Military Components in UN Peacekeeping Operations, 2017](#)

## Ressources complémentaires

### Informations sur les Nations Unies

Site Internet des opérations de maintien de la paix des Nations Unies : <http://www.un.org/fr/peacekeeping/>

Opérations de maintien de la paix en cours :

<http://www.un.org/fr/peacekeeping/operations/current.shtml>

(Cliquer sur « Fiche d'information » pour télécharger la carte la plus récente)

Opérations de maintien de la paix passées :

<http://www.un.org/fr/peacekeeping/operations/past.shtml>

(Cliquer sur « Chronologie des opérations de maintien de la paix » pour obtenir une fiche infos en anglais)

Résolutions d'origine du Conseil de sécurité relatives aux mandats des missions de maintien de la paix : <http://www.un.org/fr/sc/documents/resolutions/>

(Pour trouver la mission recherchée, il est nécessaire de connaître l'année initiale, le pays concerné et les références de la mission considérée. Pour obtenir ces informations, on pourra trouver le nom de la mission en cliquant sur les liens « Missions en cours » et « Missions passées ».)

### Documents des Nations Unies

Ces documents peuvent être consultés à l'adresse :

<http://www.un.org/fr/documents/index.html> (Recherche par cote, ex. A/63/100)

### Directives du DOMP et du DAM

Toutes les directives officielles du DOMP et du DAM sont archivées dans la Base de données sur les pratiques et politiques des opérations de maintien de la paix : <http://ppdb.un.org> (accessible uniquement depuis le réseau des Nations Unies). Les documents d'orientation officiels sur le maintien de la paix peuvent également être consultés via le portail du Centre de ressources de maintien de la paix : <http://research.un.org/fr/peacekeeping-community>

Il est recommandé aux instructeurs de consulter les dernières directives en date.

## **Vidéos des Nations Unies**

Ces vidéos sont disponibles sur YouTube : <https://www.youtube.com/user/unitednations>

## **Informations complémentaires**

Les formateurs devraient prévenir les participants qu'outre les informations propres à une mission qu'ils reçoivent dans le cadre de la présente formation, ils peuvent également prendre connaissance du dossier d'information préalable au déploiement (PIP). Celui-ci fournit des informations sur la mission et le contexte local.

## **Ressources pédagogiques complémentaires**

Introduction aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies (en anglais)  
<http://portals.unssc.org/course/index.php?categoryid=24>

Les participants doivent également garder à l'esprit qu'une formation préalable obligatoire est suivie par tous les personnels à l'arrivée dans la mission auprès de laquelle ils ont été affectés. Cette formation leur donnera plus d'informations sur l'histoire, les coutumes et les cultures de leur zone de déploiement, sur le rôle de la mission et sur les règles et procédures à suivre au sein de celle-ci.

## Activités de formation

Les instructions relatives à chaque activité de formation sont détaillées ci-après. Le tableau ci-dessous donne un aperçu des activités parmi lesquelles l'instructeur peut faire son choix :

Numéro	Nom	Méthode	Durée
1.3.1	Film : <i>UN Peacekeeping Is</i>	Film, discussion en groupe	10 minutes
1.3.2	Définir les principes fondamentaux	Réflexion en petits groupes	10 minutes
1.3.3	Importance des autres facteurs de réussite	Scénarios, questions	5 minutes
1.3.4	Principes fondamentaux et facteurs de réussite (1)	Vrai ou faux	25-30 minutes
1.3.5	Principes fondamentaux et facteurs de réussite (2)	Grande discussion en groupe lancée par des questions	25-30 minutes
1.3.6	Concepts et définitions	Jeu d'associations : retrouver la définition de chaque mot clé	30 minutes

## Activité de formation

## 1.3.1

Film : *UN Peacekeeping Is*

### MÉTHODE

Film, discussion en groupe

### OBJECTIF

Mettre en lumière la différence entre le maintien de la paix et une situation de guerre

### DURÉE

10 minutes

- Film : 2:18 minutes
- Discussion : 5-7 minutes

### INSTRUCTIONS

- Quelle est la différence entre le maintien de la paix et une situation de guerre ?

<https://www.youtube.com/watch?v=jAXVbtdBu10>

### RESSOURCES

- Instructions relatives à l'activité de formation

*Remarque : Les films sont d'excellents supports visuels. Le contenu de celui-ci peut s'appliquer à plusieurs cours, notamment au module 1. Pensez à les utiliser tous les deux sur deux journées distinctes comme introduction à deux cours, ou encore l'un pour introduire des contenus et l'autre pour récapituler les connaissances acquises. Ils montrent aux personnels chargés du maintien de la paix à quoi s'attendre. D'autres films courts sur des sujets similaires sont également disponibles sur YouTube.*

### Préparation

- Source : Site YouTube : <https://www.youtube.com/watch?v=jAXVbtdBu10>
- Connectez-vous au site et regardez le film. Décidez quelles questions vous voulez poser et calculez le temps disponible pour cette activité.
- Vérifiez quelles sont les connectiques et les technologies nécessaires pour diffuser le film. Faites en sorte d'avoir tout ce dont vous avez besoin avant la session. Vérifiez les places, la visibilité et le son.

### Instructions

1. Présentez le film.
2. Projetez-le.
3. Posez cette question générale : quelle est la différence entre le maintien de la paix et une situation de guerre ?
4. Posez des questions plus spécifiques telles que :
  - a) Dans un environnement donné, quelles sont les différences entre une situation de guerre et une situation de paix ?
  - b) Le rôle des militaires est-il le même durant une phase de conflit violent et en temps de paix ?
  - c) Comment le rôle de la police est-il affecté pendant et après un conflit violent ?
  - d) Comment le rôle du gouvernement et des fonctionnaires est-il affecté pendant et après un conflit violent ?
  - e) Le personnel de maintien de la paix des Nations Unies (militaire, police, civils) jouera-t-il le même rôle en mission et dans son pays en temps de paix ?
5. Résumez la discussion. Mettez l'accent sur les éléments suivants :
  - a) Les différences entre les conflits violents et les périodes de paix signifient que les membres du personnel de maintien de la paix des Nations Unies doivent adapter leur rôle et leurs expériences professionnelles de militaires, policiers et civils.
  - b) Tout le personnel des Nations Unies joue un rôle de tierce partie dans le conflit ; les trois principes fondamentaux reflètent cet aspect.
6. Concluez. Utilisez cette activité pour présenter les contenus des principes fondamentaux du cours 1.3.

## Activité de formation

## 1.3.2

---

### Définir les principes fondamentaux

#### MÉTHODE

Réflexion en petits groupes

#### OBJECTIF

Comprendre l'importance des principes fondamentaux

#### DURÉE

10 minutes

- Réflexion de groupe : 3 minutes
- Discussion : 5-7 minutes

#### INSTRUCTIONS

- Réfléchissez aux notions de « consentement », d'« impartialité », de « mandat » et de « légitime défense ».
- Que signifie chacun de ces mots ?
- Donnez des exemples à l'appui.

#### RESSOURCES

- Instructions relatives à l'activité de formation

### Préparation

- Constituez de petits groupes. La durée de l'activité étant limitée, il peut être pertinent de créer un groupe par table étant donné qu'ils sont déjà constitués.
- Préparez une feuille sur tableau chevalet pour enregistrer les points soulevés lors de la réflexion de groupe.
- Préparez les éléments essentiels concernant le « consentement », l'« impartialité », le « mandat » et la « légitime défense ». Préparez également des éléments pour souligner l'importance de chacun des trois principes fondamentaux. Utilisez les contenus du cours 1.3.
- Préparez-vous à donner les bonnes réponses à la discussion grâce aux diapositives du cours 1.3.

### Instructions

1. Présentez l'activité.
2. Demandez aux participants de réfléchir aux questions suivantes :
  - a) Que signifie « consentement » ?
  - b) Que signifie « impartialité » ?
  - c) Que signifie « mandat » ?
  - d) Que signifie « légitime défense » ?
3. Notez les réponses sur le tableau chevalet. Demandez aux participants de donner des exemples à l'appui de chaque définition. Lancez vous-même la réflexion de groupe. Présentez les éléments principaux des trois principes fondamentaux.
4. Demandez aux participants de réfléchir aux principes fondamentaux et aux résultats de la réflexion de groupe. Posez des questions précises sur chaque principe et demandez ce qui se passerait si ce principe n'existait pas. Soulignez les différences entre les phases de conflit et le maintien de la paix.
5. Utilisez les résultats de la réflexion de groupe pour présenter les contenus plus détaillés du cours 1.3 sur les principes fondamentaux.

## Activité de formation

## 1.3.3

### Importance des autres facteurs de réussite

---

#### MÉTHODE

Scénarios, questions

#### OBJECTIF

Appliquer et approfondir les facteurs de réussite du maintien de la paix par les Nations Unies.

#### DURÉE

5 minutes

- Discussion : 3 minutes
- Conclusion : 2 minutes

#### INSTRUCTIONS

- Examinez l'étude de cas.
- Comment la « légitimité », la « crédibilité » et l'« appropriation locale et nationale du processus de paix » ont-elles contribué à la réussite de l'opération ?

#### RESSOURCES

- Instructions relatives à l'activité de formation
- Réponses aux questions visant à guider la discussion
- Étude de cas

### Préparation

- Préparez suffisamment d'exemplaires de l'étude de cas pour pouvoir les distribuer aux participants.
- Lisez les réponses aux questions visant à guider la discussion sur l'étude de cas.
- Préparez une feuille sur un tableau chevalet pour enregistrer les points soulevés lors de la réflexion de groupe. Écrivez la question : Comment la « légitimité », la « crédibilité » et l'« appropriation locale et nationale du processus de paix » ont-elles contribué à la réussite de l'opération ?
- Préparez une autre feuille de tableau chevalet avec les définitions des mots-clés données par le dictionnaire :
  - **Légitime** : conforme à la loi, autorisé ou validé.
  - **Crédible** : digne de confiance.
  - **Appropriation nationale et locale** : ensemble de procédures consultatives et inclusives axées sur les perspectives, les priorités et la vision des parties prenantes du pays hôte.
- Préparez les éléments essentiels à donner sur les notions de légitimité, de crédibilité et d'appropriation nationale et locale à partir du cours 1.3.
- Constituez les groupes. Il s'agit d'une activité brève, mieux vaut donc faire participer tout le groupe.

### Instructions

1. Présentez l'activité.
2. Distribuez l'étude de cas.
3. Demandez aux participants comment la légitimité, la crédibilité et l'appropriation nationale et locale ont joué un rôle dans le cas présenté. Renvoyez-les à la question inscrite sur le tableau.
4. Lisez l'étude de cas à voix haute à tout le groupe.
5. Lancez la discussion. Notez les réponses sur le tableau. Notez plusieurs réponses avant de récapituler.
6. Élargissez la discussion grâce aux éléments préparés. Donnez les bonnes réponses à la question en débat en utilisant les faits de l'étude de cas ci-dessous.
7. Concluez l'exercice. Revenez sur les définitions de légitimité, de crédibilité et d'appropriation nationale et locale. Utilisez les résultats de la réflexion de groupe pour présenter les contenus plus détaillés du cours 1.3 sur les facteurs de réussite.

### 1.3.3 – Réponses aux questions visant à guider la discussion : Importance des autres facteurs de réussite

Examinez l'étude de cas. Comment la « légitimité », la « crédibilité » et l'« appropriation nationale » ont-elles contribué à la réussite de l'opération ?

#### Étude de cas

Au cours de sa première année d'exercice, la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) ne bénéficiait que d'une coopération limitée de la part de la population locale dans la capitale. Les habitants avaient peur des gangs criminels qui dirigeaient les quartiers. Ces gangs étaient des fauteurs de trouble dans le processus de paix.

En 2005, la composante militaire de la MINUSTAH a rétabli la sécurité dans le quartier de Bel-Air. Elle a commencé par s'attacher à des activités civiles et à des projets à effet rapide. Le personnel militaire du maintien de la paix a commencé par nettoyer les montagnes de débris amoncelés dans les rues qui étaient utilisées par les gangs comme barricades. Ces débris symbolisaient la présence hostile des gangs, la pauvreté urbaine ; ils étaient aussi source de maladies.

Les militaires ont nettoyé les rues après avoir éliminé la menace des gangs à Bel-Air. Les habitants, qui ont alors ressenti qu'ils pouvaient faire confiance aux soldats de la paix, ont commencé à les aider à nettoyer.

#### Réponses

- Cet exemple illustre comment, en pratique, une mission a gagné le consentement et le soutien de la population locale. En faisant une différence positive dans la vie des personnes, elle a prouvé qu'elle était crédible. Le consentement accordé par les habitants a empêché les fauteurs de trouble de revenir dans le quartier.
- En impliquant la population locale, la mission a réussi dans le même temps à promouvoir l'appropriation locale des activités du quartier.
- La mission a traité les habitants avec correction, ce qui a contribué à sa bonne perception et à sa légitimité. L'appropriation locale a renforcé la perception de la légitimité de la mission.

#### Définition

- **Légitime** signifie conforme à la loi, autorisé ou validé. La qualité et la conduite des militaires, des policiers et des civils peuvent avoir une incidence directe sur la perception de la légitimité de la mission.
- Être **crédible** signifie être digne de confiance. La crédibilité d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies repose sur l'idée que la mission est en mesure d'exécuter son mandat. Elle dépend de la capacité et de l'efficacité de la mission dans la gestion des attentes de la communauté internationale et des communautés locales et les réponses qui leur sont apportées.
- L'« **appropriation nationale et locale** » est un ensemble de procédures consultatives et inclusives axées sur les perspectives, les priorités et la vision des parties prenantes du pays hôte. Elle repose sur l'idée qu'une paix durable exige un engagement actif de la part des acteurs locaux à tous les niveaux.

### **Étude de cas 1.3.3 : Importance des autres facteurs de réussite**

Examinez l'étude de cas. Comment la « légitimité », la « crédibilité » et l'« appropriation nationale » ont-elles contribué à la réussite de l'opération ?

#### **Étude de cas**

Au cours de sa première année d'exercice, la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) ne bénéficiait que d'une coopération limitée de la part de la population locale dans la capitale. Les habitants avaient peur des gangs criminels qui dirigeaient les quartiers. Ces gangs étaient des fauteurs de trouble dans le processus de paix.

En 2005, la composante militaire de la MINUSTAH a rétabli la sécurité dans le quartier de Bel-Air. Elle a commencé par s'attacher à des activités civiles et à des projets à effet rapide. Le personnel militaire du maintien de la paix a commencé par nettoyer les montagnes de débris amoncelés dans les rues qui étaient utilisées par les gangs comme barricades. Ces débris symbolisaient la présence hostile des gangs, la pauvreté urbaine ; ils étaient aussi source de maladies.

Les militaires ont nettoyé les rues après avoir éliminé la menace des gangs à Bel-Air. Les habitants, qui ont alors ressenti qu'ils pouvaient faire confiance aux soldats de la paix, ont commencé à les aider à nettoyer.

## Activité de formation

## 1.3.4

---

### Principes fondamentaux et facteurs de réussite (1)

#### MÉTHODE

Vrai ou faux ; feuilles de tableau chevalet ; déplacement d'un point à un autre (voir variantes à la fin)

#### OBJECTIF

Renforcer l'apprentissage des principes et des facteurs de réussite du maintien de la paix par l'ONU

#### DURÉE

25-30 minutes

- Introduction : 3 minutes
- Activité : 15 minutes
- Retour sur l'activité : 10 minutes

#### INSTRUCTIONS

- Réfléchissez aux affirmations suivantes concernant les principes fondamentaux et les facteurs de réussite.
- Sont-elles vraies ou fausses ?

#### RESSOURCES

- Instructions relatives à l'activité de formation

## Préparation

- Préparez des feuilles sur le tableau chevalet pour présenter les principes et les facteurs de réussite, à raison d'un seul concept par page.
  - **PRINCIPES** : consentement, impartialité, non-recours à la force sauf en cas de légitime défense et pour défendre le mandat
  - **FACTEURS DE RÉUSSITE** : légitimité, crédibilité, promotion de l'appropriation nationale et locale du processus de paix.
- Préparez des phrases vraies ou fausses pour chaque élément. Prévoyez-en trois pour chaque principe et pour chaque facteur de réussite. Écrivez-les en gros sur une moitié de feuille de tableau chevalet, à raison d'une seule phrase par feuille.
- Lisez les variantes proposées à la fin de ces instructions et choisissez-en une. Si vous choisissez l'option avec des post-its, vérifiez que vous avez de petits post-its.

## Instructions

1. Présentez l'activité et expliquez ce qui va se passer. Groupés par table, les participants vont se déplacer rapidement de feuille en feuille en cochant les phrases qui leur semblent justes. Les instructions à donner dépendent de la variante choisie.
2. Invitez les participants à se déplacer.
3. Circulez dans la pièce et notez les schémas de réponse. Prenez note mentalement des points de désaccord entre les groupes. Ceux-ci demanderont un petit temps supplémentaire lors de la phase de correction. Faites avancer les groupes afin que l'exercice ne dépasse pas le temps imparti.
4. Pendant la correction, les participants restent debout. Devant chaque feuille, notez les schémas de réponse. Si vous avez le temps, demandez aux participants d'expliquer les raisons qui les ont poussés à répondre. Précisez si chaque phrase est vraie ou fausse et soulignez l'importance de bien connaître chaque élément.
5. Pour conclure, revenez sur les trois principes et les trois facteurs de réussite. Demandez « Quels sont les trois principes fondamentaux » ? Demandez aux participants de donner tous ensemble la réponse. Demandez-leur de le refaire, plus fort cette fois. Cela redonnera de l'énergie au groupe. Faites de même avec les trois facteurs de réussite. Encouragez-les en comptant « un, deux, trois ».

## Variantes

Cette activité très flexible peut être réalisée de différentes manières. La version avec plusieurs emplacements est utile car elle demande aux participants de se déplacer, ce qui donne de l'énergie au groupe. D'autres variantes peuvent être plus adaptées selon le temps disponible, l'organisation de la salle et le nombre de participants.

- **Variante 1** : Lisez chaque phrase au groupe. Demandez si elle est vraie ou fausse. Encouragez les participants à répondre : vrai ou faux ? Lorsque la plupart des participants sont d'accord, confirmez et avancez. S'il reste des désaccords, profitez-en pour préciser le point en question et avancez.
- **Variante 2** : Lisez chaque phrase au groupe. Demandez aux participants de lever la main s'ils pensent que la phrase est juste. Suivez les mêmes étapes que pour la variante 1.
- **Variante 3** (emplacements avec post-its). Préparez les feuilles de tableau chevalet et les emplacements comme expliqué ci-dessus avant la session. Placez de petits post-its sur chaque table. Donnez-en suffisamment pour que les participants puissent en placer un sur chaque phrase. Expliquez l'activité : se déplacer de feuille en feuille et placer des post-its sur les phrases considérées comme vraies. Faites avancer les

participants. Utilisez le nombre de post-its sur chaque feuille comme base pour les commentaires. Revenez sur l'exercice en avançant avec le groupe d'un point à un autre, en invitant les participants à donner les raisons qui les poussent à croire que les phrases sont justes ou non, et confirmez celles qui sont justes.

## Activité de formation

1.3.5

---

### Principes fondamentaux et facteurs de réussite (2)

#### MÉTHODE

Discussion en grand groupe lancée par des questions

#### OBJECTIF

Renforcer l'apprentissage des principes fondamentaux et des facteurs de réussite, et des rapports entre eux.

#### DURÉE

25-30 minutes

#### INSTRUCTIONS

- Quel rapport y a-t-il entre les principes fondamentaux et les facteurs de réussite ?
- Dans quelle mesure l'impartialité diffère-t-elle de la neutralité ?

#### RESSOURCES

- Instructions relatives à l'activité de formation

Remarque : Vous pourrez combiner les activités de formation 1.3.4 et 1.3.5 en une seule activité à deux volets.

### Préparation

- Décidez des questions que vous souhaitez utiliser pour lancer et guider la discussion et développez-les. Une séquence de questions planifiées peut bien fonctionner. Les directives destinées aux les instructeurs reviennent sur l'usage des séquences de questions.

#### Exemples de questions :

- Quel rapport y a-t-il entre les principes fondamentaux et les facteurs de réussite ?
  - Dans quelle mesure l'*impartialité* diffère-t-elle de la *neutralité* ?
  - Que signifie *neutralité* dans le travail humanitaire ? Que signifie *neutralité* dans le cadre du maintien de la paix ?
- Préparez une feuille de tableau chevalet pour les principes et une pour les facteurs de réussite. Utilisez-les pour récapituler les éléments du cours et conservez-les comme visuels accrochés au mur pendant le reste de la session. Cela permet de renforcer l'apprentissage et de s'y référer pendant les cours suivants.

### Instructions

1. Présentez l'activité. Les trois principes fondamentaux et les trois facteurs de réussite sont un ensemble de valeurs qui se renforcent mutuellement. Ils ne sont pas isolés. S'attaquer à l'un des facteurs, c'est s'attaquer à tous les autres. Renforcer l'un des facteurs, c'est renforcer tous les autres. L'objectif de la discussion est de souligner les liens qui les unissent et les relations fortes entre ces principes et ces facteurs, ainsi que de les réviser.
2. Posez les questions. Demandez des réponses à plusieurs participants. Lorsque le groupe est d'accord, avancez. Soyez attentif au langage corporel des participants et à leurs expressions afin de repérer s'ils ont du mal avec les contenus. Faites le point avec eux à la pause suivante.
3. Résumez et rappelez les points essentiels. Demandez au groupe quels sont les trois principes. Demandez-lui de répondre d'une voix forte et à l'unisson. Répétez l'exercice jusqu'à ce que tout le monde participe. Faites de même avec facteurs de réussite. Vous pouvez aussi faire un récapitulatif verbal à l'aide d'une feuille de tableau chevalet ou d'une diapositive PowerPoint.

## Activité de formation

## 1.3.6

---

### Concepts et définitions

#### MÉTHODE

Jeu d'associations : retrouver la définition de chaque mot clé

#### OBJECTIF

Revoir les concepts présentés dans le cours 1.3

#### DURÉE

30 minutes

- Introduction et instructions : 5 minutes
- Travail en petits groupes : 10 minutes
- Discussion et questions en grand groupe : 10 minutes
- Résumé et conclusion : 5 minutes

#### INSTRUCTIONS

- Associer les concepts à leurs définitions

#### RESSOURCES

- Instructions relatives à l'activité de formation
- Documentation de l'activité

### Préparation

- Revenez sur les concepts et définitions des trois principes et des trois facteurs de réussite et finalisez l'exercice selon votre propre évaluation des acquis et des besoins. Adaptez la technique pour répondre aux besoins particuliers de chaque groupe.
  
- Décidez de la taille du texte que vous souhaitez. Il est plus facile pour les participants de travailler sur un texte de grande taille. Utilisez du papier normal pour un seul usage, un papier plus épais si vous comptez réutiliser le matériel.
- Formez des groupes allant jusqu'à 6 personnes. Il peut être efficace de former des groupes par table.
- Mettez en page les feuilles, avec un concept et une définition par page. Faites des copies de ces supports en veillant à ce que chaque équipe en ait assez.

### Instructions

1. Présentez l'activité et répartissez les participants en groupes.
2. Présentez la méthode et expliquez que chaque groupe devra associer les noms ou les concepts à leurs définitions en 10 à 15 minutes. Ce type d'activité est déjà présent dans les cours précédents, elle ne requiert donc qu'une brève présentation si elle a déjà été réalisée.
3. Distribuez les ensembles de mots et définitions à chaque groupe.
4. Circulez entre les groupes et suivez leur progression. Aidez-les s'ils en ont besoin. Estimez quand les groupes auront fini. Ne laissez pas les participants seuls trop longtemps.
5. Prévenez-les lorsque la moitié du temps sera écoulée.
6. Gardez du temps pour les questions et les commentaires à la fin de l'exercice. Invitez les participants qui disposent déjà d'une expérience à partager leurs réflexions sur les concepts et à donner des exemples.

**1.3.6 Documentation de l'activité de formation : Concepts et définitions**

<p><b>Consentement</b></p>	<p>Toutes les opérations de maintien de la paix de l'ONU doivent être déployées avec le _____ des principales parties au conflit.</p> <p>Une action du Conseil de Sécurité qui ne recueillerait pas le _____ des parties serait une mission d'imposition de la paix, non de maintien de la paix.</p>
<p><b>Impartialité</b></p>	<p>Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies doivent mettre en œuvre leur mandat sans favoritisme envers ni préjugé à l'égard de l'une ou l'autre des parties au conflit. L'_____ est essentielle au maintien du consentement et de la coopération entre les principales parties.</p>
<p><b>Non-recours à la force sauf en cas de légitime défense et pour défendre le mandat</b></p>	<p>Le _____ est particulièrement important dans le cadre d'un mandat « musclé ».</p> <p>Il s'agit d'un principe fondamental que tout le personnel de maintien de la paix doit garder à l'esprit.</p>

<p><b>Légitimité</b></p>	<p>Une opération de maintien de la paix des Nations Unies jouit d'une _____ internationale car elle est fondée sur la Charte des Nations Unies et sur le droit international et acceptée par les États membres.</p> <p>La qualité et la conduite des militaires, des policiers et des civils qui y participent peuvent avoir une incidence directe sur la perception de sa _____.</p>
<p><b>Crédibilité</b></p>	<p>La _____ d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies repose sur l'idée que la mission est en mesure d'exécuter son mandat. La _____ dépend de la capacité et de l'efficacité de la mission dans la gestion des attentes de la communauté internationale et des communautés locales et les réponses qui leur sont apportées.</p>
<p><b>Impartialité — pour les travailleurs humanitaires</b></p>	<p>L'_____ signifie être guidé uniquement par les besoins, sans établir de discrimination en raison de la nationalité, de la race, du genre, de la classe sociale, des convictions religieuses ou politiques.</p>

<p><b>Appropriation nationale et locale</b></p>	<p>La promotion de l'appropriation nationale et locale implique :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. de prendre en compte les perspectives locales et nationales en ce qui concerne les besoins et les bonnes solutions ;</li><li>2. d'entretenir la capacité des institutions nationales à se rétablir rapidement après un conflit afin de prendre la tête de processus politiques et de développement essentiels.</li></ol>
---	---

# Module 1 : Aperçu des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

## Cours 1.3



---

## Principes du maintien de la paix par l'ONU



# Intérêt

Les principes fondamentaux :

- guident le maintien de la paix par l'ONU
- doivent être connus, compris et appliqués



# Objectifs

Les participants sauront :

- énumérer les principes fondamentaux et les grands facteurs de réussite
- expliquer les termes « légitimité » et « crédibilité »
- expliquer comment le personnel de maintien de la paix contribue à la légitimité et à la crédibilité des opérations
- expliquer le concept d'« appropriation nationale et locale » et pourquoi il est essentiel à la réussite d'une mission



# Grands axes du cours

## 1. Les principes fondamentaux

- Consentement
- Impartialité
- Non-recours à la force sauf en cas de légitime défense et pour défendre le mandat

## 2. Autres facteurs de réussite

- Légitimité
- Crédibilité
- Appropriation nationale et locale



## Activité de formation

1.3.1

Film : *UN Peacekeeping Is*

### Instructions :

- Quelle est la différence entre le maintien de la paix et une situation de guerre ?

**Durée** : 10 minutes

- Film : 2:18 minutes
- Discussion : 5-7 minutes

<https://www.youtube.com/watch?v=jAXVbtdBu10>



# 1. Les principes fondamentaux du maintien de la paix par l'ONU

- Consentement
- Impartialité
- Non-recours à la force sauf en cas de légitime défense et pour défendre le mandat



### Définir les principes fondamentaux

#### **Instructions :**

- Réfléchissez aux notions de « consentement », d'« impartialité », de « mandat » et de « légitime défense ».
- Que signifie chacun de ces mots ?
- Donnez des exemples à l'appui.

#### **Durée :** 10 minutes

- Réflexion de groupe : 3 minutes
- Discussion : 5-7 minutes



## Principe fondamental n° 1 : Consentement

- Toutes les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont déployées avec au moins le consentement des autorités du pays hôte.





## Consentement : ce que peut faire le personnel de maintien de la paix

- Observer et analyser en permanence son environnement
- S'informer sur le pays hôte
- Observer les parties au conflit et rapporter leurs activités
- Établir et respecter la confiance





## Principe fondamental n° 2 : Impartialité

- Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies mettent en œuvre leur mandat sans discrimination ni favoritisme.





## Impartialité : ce que peut faire le personnel de maintien de la paix

- Créer des relations
- Éviter les activités compromettant son impartialité
- Bien définir et communiquer sur la logique de ses actions
- Rappeler les messages clés et les communications destinés au grand public





## Principe fondamental n° 3 : Non-recours à la force sauf en cas de légitime défense et pour défendre le mandat

- Le recours à la force est autorisé en cas de légitime défense et pour défendre le mandat
- Le Conseil de sécurité autorise le recours à « tous les moyens nécessaires » pour défendre le mandat.





## Non-recours à la force : ce que peut faire le personnel de maintien de la paix

- Retenue
- Recours précis, proportionné et approprié
- Désescalade précoce de la violence, moyens de persuasion non violents
- Règles d'engagement (ROE) et directive sur l'usage de la force (DUF)





## 2. Autres facteurs de réussite

- Légitimité
- Crédibilité
- Promotion de l'appropriation nationale et locale du processus de paix



### Importance des autres facteurs de réussite

#### **Instructions :**

- Examinez l'étude de cas.
- Comment la « légitimité », la « crédibilité » et l'« appropriation locale et nationale du processus de paix » contribuent-elles à la réussite de l'opération ?

#### **Durée :** 5 minutes

- Discussion : 3 minutes
- Conclusion : 2 minutes



## Facteur de réussite n° 1 : Légitimité

- Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies jouissent d'une légitimité internationale.
- La qualité et la conduite du personnel influent sur la perception de cette légitimité.





## Légitimité : ce que peut faire le personnel de maintien de la paix

- Maintenir un haut niveau de professionnalisme, de compétence, d'intégrité
- Respecter la population locale
- Appliquer une tolérance zéro vis-à-vis de l'exploitation et des atteintes sexuelles.





## Facteur de réussite n° 2 : Crédibilité

- Dépend de la mise en œuvre du mandat
- Dépend de la capacité à gérer et à satisfaire les attentes.





## Crédibilité : ce que peut faire le personnel de maintien de la paix

- Mettre en œuvre le mandat
- Rester confiant, capable, uni
- Gérer les attentes





## Facteur de réussite n° 3 : Promotion de l'appropriation nationale et locale du processus de paix

- Des processus consultatifs et inclusifs
- Prendre en compte les perspectives locales et nationales
- Permettre au pays hôte de reprendre un rôle dirigeant





## Promotion de l'appropriation nationale et locale du processus de paix : ce que peut faire le personnel de maintien de la paix

- Respecter la souveraineté nationale
- Soutenir et renforcer les capacités nationales
- Renforcer la confiance et la coopération
- Se montrer sensible aux besoins et perspectives de la population locale





# Résumé des points clés

- Principes fondamentaux : consentement, impartialité, non-recours à la force sauf en cas de légitime défense et pour défendre le mandat
- Facteurs de réussite : légitimité, crédibilité, promotion de l'appropriation nationale et locale
- « Légitimité » : attentes maximales en matière de comportement
- « Crédibilité » : mettre en œuvre le mandat, gérer les attentes
- « Appropriation nationale et locale du processus de paix » : à promouvoir



# Questions



# Activité de formation

## Évaluation de l'apprentissage

## Évaluation

**Remarque** : Il existe trois types de questions pour évaluer les acquis :

- 1) phrases à compléter ;
- 2) questions ouvertes ;
- 3) vrai ou faux.

Combinez-les de différentes manières pour évaluer les connaissances avant et après le cours. Chaque type d'évaluation couvre un contenu différent. Aucun sous-ensemble ne couvre tous les objectifs de la formation. Veillez à combiner les questions de manière à évaluer chaque objectif de la formation.

Les questions d'évaluation peuvent prendre principalement trois formes : a) interrogation informelle de l'ensemble du groupe, b) interrogation semi-formelle de petits groupes, ou c) interrogation écrite formelle et individuelle des participants.

Vous trouverez sous le tableau d'autres suggestions pour évaluer les acquis.

Questions d'évaluation pour le cours 1.3	
Questions	Réponses
<b>Phrases à compléter</b>	
1. Non-recours à la force sauf en cas de (a) _____ et pour (b) _____.	(a) légitime défense (b) défendre le mandat
2. Toutes les opérations de maintien de la paix des Nations Unies se déploient avec _____ des principales parties au conflit.	le consentement
3. L'impartialité des opérations de maintien de la paix des Nations Unies signifie que leurs mandats sont mis en œuvre _____ à l'égard de l'une ou l'autre des parties.	sans favoritisme ni préjugé
4. Le _____ autorise le recours à la force en matière de maintien de la paix.	Conseil de sécurité
5. La qualité et la (a) _____ des militaires, des policiers et des civils qui participent à une opération de maintien de la paix peuvent avoir une incidence directe sur la perception de sa légitimité. Les Nations Unies attendent de tous les membres du personnel de maintien de la paix qu'ils agissent et se comportent conformément aux	(a) conduite (b) normes les plus élevées

6. (b) _____ .	
7. La légitimité, la crédibilité et la promotion de l'appropriation nationale et locale sont des _____ du maintien de la paix,	facteurs de réussite  Ils sont à distinguer des trois principes fondamentaux : consentement, impartialité, non-recours à la force sauf en cas de légitime défense et pour défendre le mandat. Les participants pourront répondre que ce sont des « éléments essentiels ». C'est vrai mais ce n'est pas assez précis par rapport au contenu du cours.
8. Le personnel de maintien de la paix doit tout mettre en œuvre pour promouvoir l'_____.	appropriation nationale et locale du processus de paix
9. La crédibilité d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies repose sur l'idée que la mission est en mesure d'exécuter son _____.	mandat
10. La crédibilité dépend de la capacité et de l'efficacité de la mission dans la gestion des _____ de la communauté internationale et des communautés locales et les réponses qui leur sont apportées.	attentes
11. Une opération de maintien de la paix des Nations Unies jouit d'une _____ internationale car elle est fondée sur la Charte des Nations Unies et sur le droit international et acceptée par les États membres.	légitimité
12. L'appropriation nationale et locale repose sur l'idée qu'une paix durable exige un engagement actif de la part des _____ à tous les niveaux.	acteurs locaux

<b>Questions ouvertes</b>	
<i>Remarque : Formulez les questions ouvertes sous forme d'interrogations, de requêtes ou d'instructions.</i>	
1. Quels sont les trois principes fondamentaux du maintien de la paix par l'ONU qui restent les mêmes depuis 1945 ?	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Consentement</li> <li>2. Impartialité</li> <li>3. Non-recours à la force sauf en cas de légitime défense et pour défendre le mandat</li> </ol>
2. Pourquoi le consentement des parties est-il essentiel aux missions de maintien de la paix ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le consentement des parties donne à la mission la liberté d'action politique et physique ainsi que le soutien nécessaire pour exécuter les missions de son mandat.</li> <li>• Sans consentement, une opération de maintien de la paix des Nations Unies risque de devenir partie au conflit.</li> <li>• Une action du Conseil de Sécurité qui ne recueillerait pas le consentement des parties serait une mission d'imposition de la paix, non de maintien de la paix.</li> </ul>
3. Que signifie « impartialité » dans le cadre du maintien de la paix par l'ONU ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'impartialité signifie ne pas prendre parti. Le personnel des opérations de maintien de la paix des Nations Unies met en œuvre les mandats sans favoritisme ni préjugé à l'égard de l'une ou l'autre des parties au conflit.</li> <li>• L'impartialité d'une mission de maintien de la paix repose sur des rapports équitables et sans préjugé avec toutes les parties au conflit.</li> </ul>
4. Quels sont les facteurs qui affectent la crédibilité d'une mission ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La crédibilité dépend de la capacité et de l'efficacité de la mission dans la gestion des attentes de la communauté internationale et des communautés locales et les réponses qui leur sont apportées.</li> <li>• La mission et tout le personnel doivent s'employer à mettre en œuvre le mandat et maintenir à tout moment une posture d'unité, de confiance et de compétence. La mission doit aussi être en mesure de gérer les attentes de la population locale.</li> </ul>
5. La qualité et la conduite du personnel peuvent avoir une incidence directe sur la perception de la légitimité d'une opération de maintien de la paix. Donnez quelques exemples de	<p>Voici quelques exemples de comportements qui améliorent la perception de la légitimité d'une opération de maintien de la paix :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. attentes élevées vis-à-vis de la mise en œuvre du mandat ;</li> </ol>

<p>comportements qui améliorent la perception de la légitimité d'une opération de maintien de la paix.</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>2. modalités d'usage de la force par l'opération de maintien de la paix ;</li> <li>3. tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles ainsi que de toute autre faute grave ;</li> <li>4. discipline imposée au personnel ;</li> <li>5. respect des coutumes, œuvres culturelles et institutions, du droit et de l'environnement locaux ;</li> <li>6. correction dans le traitement de la population locale.</li> </ol>
<p>6. Que signifie « gérer les attentes », dans le cadre d'une opération de maintien de la paix ?</p>	<p>« Gérer les attentes » signifie que le personnel de maintien de la paix doit veiller à ne pas faire de fausses promesses aux habitants.</p> <p>La population attend beaucoup d'une mission de maintien de la paix. L'idée que la mission ne répond pas aux attentes peut engendrer une insatisfaction ou une opposition active sur le terrain.</p>
<p>7. Pourquoi la promotion de l'appropriation nationale et locale est-elle essentielle à la réussite du maintien de la paix ?</p>	<p>Elle est essentielle à la réussite du maintien de la paix car :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ elle renforce la perception de légitimité de la mission ;</li> <li>▪ c'est un élément capital de la réussite de la mise en œuvre d'un processus ou d'un accord de paix, ce à quoi vise le mandat de la mission ;</li> <li>▪ elle assure une paix durable après le retrait de la mission.</li> </ul>
<p>8. Expliquez d'où provient la légitimité internationale des opérations de maintien de la paix de l'ONU.</p>	<p>Une opération de maintien de la paix des Nations Unies jouit d'une légitimité internationale car elle est fondée sur la Charte des Nations Unies et sur le droit international et acceptée par les États membres.</p>
<p>9. Quelles actions le personnel de maintien de la paix peut-il entreprendre pour promouvoir l'appropriation nationale et locale? Nommez-en au moins trois qui sont pour vous des priorités.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Avoir conscience de la souveraineté nationale et la respecter.</li> <li>▪ Avoir conscience des capacités nationales et les respecter.</li> <li>▪ Soutenir et renforcer les capacités nationales.</li> <li>▪ Établir la confiance et la coopération avec les acteurs nationaux et locaux.</li> <li>▪ Être sensible aux besoins et perspectives locales.</li> <li>▪ S'adresser aux membres de tous les composantes de la société, y compris les groupes marginalisés.</li> <li>▪ Rester en contact avec un grand nombre d'interlocuteurs : responsables</li> </ul>

	<p>des pouvoirs publics locaux, ONG, groupes d'étudiants, de femmes, de jeunes, de personnes âgées, secteur privé. Veiller à ce qu'aucun groupe ne soit ou ne se sente laissé pour compte.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Étoffer en permanence ses connaissances de l'histoire, des cultures et des valeurs locales.</li> <li>▪ Recueillir des retours des habitants de manière informelle et par le biais de questionnaires.</li> <li>▪ Garder les lignes de communication ouvertes.</li> </ul>
<b>Vrai ou faux</b>	
1. Les trois principes fondamentaux du maintien de la paix par l'ONU s'appliquent uniquement aux opérations de maintien de la paix sur le terrain.	<b>Faux.</b> Les principes fondamentaux s'appliquent à tout le personnel de maintien de la paix, sur le terrain comme au siège.
2. Les trois principes fondamentaux du maintien de la paix par l'ONU s'appliquent uniquement au personnel militaire.	<b>Faux.</b> Ces principes s'appliquent à tout le personnel de maintien de la paix et à tous les aspects du maintien de la paix par l'ONU.
3. Être impartial signifie traiter également les parties au conflit à tout moment.	<b>Faux.</b> Être impartial ne signifie pas traiter également toutes les parties à tout moment, ce qui serait une attitude d'apaisement. Dans certains cas, les parties sont manifestement agresseur ou victime. Leurs actions peuvent aller à l'encontre des accords et des principes de la Charte, ainsi que des normes de la mission.
4. L'usage de la force dans le cadre du maintien de la paix a pour but d'aboutir à une défaite militaire.	<p><b>Faux.</b> L'usage de la force a pour but d'influencer ou de dissuader ceux qui agissent contre le processus de paix ou qui cherchent à porter atteinte aux civils ou aux personnels et biens de l'ONU. Il ne vise pas à les défaire militairement.</p> <p>L'usage minimal de la force doit être appliqué pour atteindre l'objectif tactique escompté tout en maintenant le consentement à la présence de la mission et à son mandat.</p>
5. Les actions du personnel de maintien de la paix (militaires, police et civils) peuvent avoir une incidence sur la perception de la légitimité d'une mission de maintien de la paix.	<b>Vrai.</b> La qualité et la conduite du personnel (police, militaires et civils) ont une incidence sur la perception de la légitimité du maintien de la paix de l'ONU. Les Nations Unies attendent de tous les membres du personnel de maintien de la

	<p>paix qu'ils agissent et se comportent conformément aux normes les plus élevées.</p>
<p>6. Le partenariat entre une opération de maintien de la paix et les acteurs locaux et nationaux n'est pas une priorité avant la fin d'une mission.</p>	<p><b>Faux.</b> Les partenariats avec les acteurs locaux et nationaux sont une priorité. Le développement de ces partenariats est essentiel dès le début d'une opération de maintien de la paix. La promotion de l'appropriation nationale et locale est une priorité forte qui implique de consulter les habitants et les acteurs locaux sur leurs besoins et sur les bonnes solutions à adopter ainsi que de développer les capacités nationales dans toutes les actions. Cela aide le pays à se rétablir rapidement après un conflit.</p> <p>Il convient de veiller à l'impartialité, à la représentation des diversités, à l'inclusion et à l'égalité. L'implication des personnes marginalisées ou des groupes vulnérables peut exiger un effort spécifique. Parmi les groupes généralement exclus, on compte notamment les femmes, les enfants, certains groupes ethniques ou religieux, les personnes âgées et les personnes en situation de handicap.</p>
<p>7. La promotion de l'appropriation nationale et locale par les Nations Unies comprend notamment le renforcement des capacités nationales et locales existantes et la création de nouvelles capacités.</p>	<p><b>Vrai.</b> La mission doit permettre aux forces nationales et locales de mener des processus essentiels et d'exercer des missions d'État telles que les fonctions de l'armée et de la police pour assurer la sécurité et l'ordre public. Ce sont les capacités locales et nationales qui continueront à exercer ces missions à l'issue de la mission de maintien de la paix et qui assureront une paix et un développement durables. Au retrait de l'opération de maintien de la paix, ce travail sera pris en charge par les habitants.</p>

#### Autres manières d'évaluer les acquis

- Demandez aux participants réunis en petits groupes de citer les *points à retenir* qu'ils pensent être les plus importants de ce cours et de les présenter à l'ensemble de la classe.
- À la maison, ils devront revoir le cours et noter les *points à retenir*. Le lendemain, invitez chaque participant à mentionner un *point à retenir*, soit oralement soit sur des post-it. Préparez un résumé de leur travail en ajoutant les points manquants ou en insistant sur certains éléments.